

## **ANNEX II**

### **Appel mondial aux consciences**

#### **Nos responsabilités communes**

Il y a trois quarts de siècle, des consciences se sont insurgées contre la barbarie. Elles ont créé, au nom des peuples, les Nations Unies et l'UNESCO. A présent, c'est à nous tous qu'il appartient d'œuvrer pour la sécurité internationale, en vue d'une paix durable et juste, qui ne saurait se fonder que sur le respect des libertés et des droits fondamentaux, ainsi que sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette paix doit surtout, ainsi que le souligne l'Acte constitutif de l'UNESCO, « être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité ».

Or il est évident qu'aujourd'hui la paix mondiale est menacée par la multiplication des conflits régionaux, ainsi que par de profondes tensions, tant à l'intérieur des États qu'entre les États.

Les inégalités croissantes sont à la source de ces conflits et elles les attisent. La démocratie elle-même est mise en cause par la montée des nationalismes et des populismes.

Et comment ne pas évoquer les populations migrantes qui, alors même qu'elles pourraient constituer un apport positif pour les pays d'accueil, en termes de talents et de compétences, sont traitées de façon indigne, au mépris de toute humanité ?

Par ailleurs, nous savons que nos modes de consommation, ainsi que notre poursuite irraisonnée du profit à court terme, conduisent à l'épuisement des ressources naturelles et à un changement climatique qui est en passe de devenir irréversible.

Enfin, le système multilatéral, socle de la compréhension internationale et des valeurs universalistes, subit des coups de boutoir qui risquent de le détruire de façon définitive, en laissant place à la violence, à l'intolérance et aux tentations xénophobes.

Face à l'ensemble de ces dangers, un devoir de conscience s'impose. Il doit nous conduire à agir, chacun à son niveau, aussi modeste soit-il. Il doit nous conduire à assumer nos responsabilités, dès à présent, pour contribuer à la sauvegarde de notre planète et au maintien d'une paix durable.

Pour cela, une voix intérieure, inhérente à l'humanité, doit nous guider. Cette voix de la conscience est commune à tous les êtres humains quels que soient leur culture, leur nationalité, leur sexe, leur religion, leur condition sociale. Elle donne le sens universel du vrai, du faux, du bien, du mal, du juste et de l'injuste. Elle est le garant de notre dignité.

Nous, anciens directeurs généraux de l'UNESCO, nous en appelons donc à l'ensemble des consciences humaines pour préserver notre planète, pour assurer une paix durable et pour revivifier l'idéal démocratique.

Nous proposons en ce sens un « Pacte mondial de solidarité » dans lequel l'UNESCO aurait un rôle tout particulier à jouer au sein du système des Nations-Unies.

Ce pacte s'adresserait aux États membres de l'UNESCO, mais au-delà des États, il s'efforcerait de mobiliser toutes les composantes des sociétés civiles. Son objectif serait de permettre à l'ensemble des citoyens du monde, par le développement de l'éducation sur un plan quantitatif, mais surtout qualitatif, par le partage des connaissances et dans le respect de la diversité des cultures, de cultiver la paix, de répartir durablement nos ressources et de vivre dans la dignité.

Dans la mise en œuvre de ce pacte, nous nous adressons en priorité aux jeunes générations et nous tenons à leur adresser un message : seule l'insurrection des consciences peut nous permettre de préserver notre planète et de sauvegarder notre commune humanité !

J.-P. Boyer, D. Diene et G. Kutukdjian, 29 janvier 2020.

Promoted by Mrs. Gh. de Coulomme de Labarthe.

(Draft text jet to be adopted).